

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Licence : Licence Entraînement sportif

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Joseph Fourier (Grenoble) Grenoble I, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, Université d'Orléans, Université Paris Est Créteil Paris XII, MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITE D'ARTOIS, Université de Franche-Comté (UFC), Université de Limoges, Université Droit et Santé (Lille) Lille II, Ecole Polytechnique de l'Université de Nantes (EPUN), Université du Littoral - Côte d'Opale (ULCO), Université de la Réunion, UNIVERSITE DE POITIERS, GRETA DE HAUTE BRETAGNE, Université de Reims Champagne Ardenne (URCA), Université de Strasbourg II - Marc Bloch, Université Paris Sud (Orsay, Essonne) Paris XI, UNIVERSITE DE TOULON ET DU VAR , UNIVERSITE HENRI POINCARÉ - NANCY I Modalités d'élaboration de références : CNESER	Présidents d'université, Directeur de l'Atelier Chardon Savard, Recteur de l'académie, Président de l'université d'Artois, Président de l'université de Strasbourg II, Directeur de l'Ecole polytechnique EPUN, Président de l'université de Grenoble I, Président de l'université de Bourgogne, Président de l'université de La Réunion, Président de l'université du Littoral, Président de l'université de Poitiers, Président de l'université de Lille II, Directeur du Greta de Haute Bretagne, UNIVERSITE HENRI POINCARÉ - NANCY I , Président de l'université de Paris XII, Président de l'université d'Orléans, Président de l'université de Paris XI, Président de l'université de Franche Comté, Président de l'université de Reims, Président de l'université de Limoges

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la mention ou spécialité « Entraînement sportif » de la licence a vocation à encadrer en autonomie ou sous la responsabilité d'un autre entraîneur, selon le niveau concerné, différents publics, à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel. Ce métier s'organise autour de trois grands types d'activités:

- 1- Il conçoit des programmes d'entraînement à partir du diagnostic qu'il opère
 - Il évalue les capacités des athlètes en vue leur entraînement
 - Il analyse la situation au regard des objectifs sportifs, en tenant compte du contexte de la structure
 - Il élabore et planifie les séances et plans d'entraînement

- 2- Il conduit les séances d'entraînement
 - Il met en place les séances relevant de la :
 - Préparation physique

- Préparation mentale
 - Préparation technique et tactique ou stratégique
- participe à la gestion administrative et financière d'une structure
- Il adapte la conduite des séances aux aptitudes et capacités des sportifs
- Il participe à l'encadrement des compétitions sportives
- Il dirige les groupes dont il a la charge lors des déplacements
- Il intervient, conseille et gère l'activité des sportifs pendant la phase compétitive

3- Il communique et participe à la protection des sportifs

- Il présente le projet sportif dont il a la charge aux dirigeants, partenaires, publics et médias
- Il transmet aux sportifs les valeurs de solidarité, d'effort et de respect
- Il participe à la construction et à la protection de l'intégrité de la personne
- Il participe à la gestion du projet sportif de la structure

Compétences ou capacités attestées 1- Diagnostic et conception

- Il maîtrise les outils de l'évaluation et de l'analyse des différents facteurs de la performance
- Il maîtrise les principaux modèles intégratifs de la performance sportive
- Il mobilise les connaissances scientifiques nécessaires à l'usage de ces outils et modèles

2 – Intervention directe

- Il peut gérer un groupe en situation d'entraînement et de compétition
- Il maîtrise les principales connaissances liées à la méthodologie de l'entraînement
- Il est à l'écoute des principales innovations concernant l'entraînement sportif
- Il maîtrise les éléments essentiels de la relation entraîneur-entraîné, tant dans leurs aspects pédagogiques que déontologiques
- Il détermine et adapte les contenus spécifiques de chacune des situations
- Il est capable de réguler les séances ou la phase compétitive
- Il maîtrise les principales techniques mises en œuvre dans le domaine de :
- la préparation physique
 - la préparation mentale
 - le coaching
 - la préparation technique, tactique et stratégique
- Il peut les sélectionner en fonction des besoins et de façon raisonnée.
- Il maîtrise les paramètres essentiels des pratiques au sein desquelles il intervient

3 – Communication et protection

- il maîtrise les outils techniques de la communication en relation avec l'environnement de la structure et du sportif
- il dispose des connaissances liées à la prévention et à la lutte contre le dopage
- il conseille et oriente les sportifs vers les structures adaptées
- il applique les règles de sécurité inhérentes à la pratique des disciplines et mesure les conditions de mise en œuvre de la responsabilité des différents acteurs
- il est capable de participer à l'élaboration et à la gestion des contrats de travail, des ressources financières et humaines

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité en autonomie en tant qu'entraîneur ou préparateur physique sous l'autorité du responsable de la structure. A ce titre, il prend en charge différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans la ou les spécialités figurant dans le supplément au diplôme.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Les principales composantes de la certification s'organisent autour des éléments suivants:

1/ Connaissances scientifiques appliquées à la performance

- Physiologie de l'exercice
- anatomie fonctionnelle et biomécanique
- psychologie et préparation mentale
- contrôle moteur
- sociologie et histoire du sport
- sciences juridiques et de gestion

2/ Méthodologie de l'entraînement

- modélisation de la préparation physique
- planification de l'entraînement
- apport de la préparation mentale
- récupération
- problématique déontologique
- musculation
- conduite et gestion de la compétition
- dopage et surentraînement
- prévention des blessures et réhabilitation physique

3/ Connaissances pratiques et techniques des APS

- théorie et expérience pratiques des APS dans deux APS au moins - deux cents heures minimum dans une spécialité ou groupe de spécialités.

4/ Professionnalisation

Stage dans le milieu sportif associatif ou professionnel (deux cents heures minimum)

5/ outil d'observation, d'analyse et de communication applicables à l'entraînement

- langue vivante
- informatique et TIC
- statistique
- outils de mesure de la performance.

Les modalités d'évaluation sont celles du contrôle continu et/ou du contrôle ponctuel pour l'obtention d'ECTS (crédits européens) à raison de 30 crédits par semestre, La licence étant attribuée avec 180 crédits ou six semestres.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION			COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury d'enseignants chercheurs et de professionnels détachés du second degré
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Commission des validations d'acquis professionnels
En contrat de professionnalisation		X	

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury des validations d'acquis de l'expérience (enseignants chercheurs et professionnels)

	Oui	Non
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23/04/2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-reims.fr/index.php><http://www.univ-reunion.fr/live/accueil.html?jsessionid=329FBB2D9767302E4293D7DF2DF184E9><http://www.univ-pau.fr/><http://www.univ-poitiers.fr/><http://www.univ-paris12.fr/><http://www.univ-orleans.fr/><http://www.univ-nice.fr/><http://www.univ-lyon1.fr/><http://www.univ-nantes.fr/><http://www.univ-littoral.fr/><http://www.univ-fcomte.fr/>

<http://www.univ-evry.fr/>

<http://www.univ-bpclermont.fr/>

<http://www.univ-artois.fr/francais/port1024/index1024.htm>

<http://www.unicaen.fr/>

<http://www.unilim.fr/>

<http://www.uhp-nancy.fr/>

<http://www.univ-st-etienne.fr/>

<http://www.uhb.fr/index.jsp>

<http://www.u-picardie.fr/>

<http://www.u-psud.fr/>

<http://www.u-bordeaux2.fr/>

<http://www-umb.u-strasbg.fr/>

<http://193.51.139.83/w3/>

<http://www.univ-tln.fr/>

<http://www.uvsq.fr/>

<http://www.ujf-grenoble.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :